



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cures

Question écrite n° 11483

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les chiffres du thermalisme et les vertus de cette thérapie connue depuis cinq mille ans. En France, l'eau thermale est issue de 1 200 sources alimentant 100 stations contrôlées. On dénombre douze indications thérapeutiques suivant les cinq catégories d'eau : bicarbonatée, sulfatée, sulfurée, chlorurée et oligo-métallique. 530 000 curistes bénéficient de ces bienfaits chaque année. Les professionnels estiment que le thermalisme entraîne une réduction médicamenteuse de 40 % et qu'une cure de vingt et un jours équivaut à un coût d'une seule journée d'hospitalisation. Enfin le thermalisme représente 14 000 emplois directs et 100 000 emplois induits, et pèse aussi 11,5 millions de nuitées-curistes, sans compter les accompagnants. Il la remercie de bien vouloir lui faire savoir quels sont les moyens retenus pour les cinq années à venir pour soutenir l'activité thermale en tant que médecine de traitement et de prévention, en tenant compte des gains que représente l'usage de cette thérapie face à des besoins de plus en plus croissants des nouveaux modes de vie, notamment les incidences sur les populations en matière d'obésité et de diabète.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11483

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2007, page 7428

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)